



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 933 - 24 août 2018

Grande chaleur Aménagements des lieux de travail

Le **17 août 2018**, les syndicats FO et **UNSA** ont adressé le message suivant à M. Pierre LAPLANE, Directeur Général des services :

«Fin juillet-début août, de nombreux-ses collègues travaillant dans des locaux fermés nous ont contacté pour nous faire part de conditions de travail pénibles, en raison de l'épisode caniculaire qui a traversé les communes de l'Eurométropole.

Ces collègues exercent leurs fonctions dans des bureaux, des ateliers, des écoles, des musées, etc..., qui ne sont pas « climatisés ».

Souvent, ces lieux de travail sont simplement équipés de ventilateurs.

Ces équipements basiques ne sont pas très efficaces en cas de canicule prolongée.

Nous demandons qu'une étude soit menée au niveau de notre collectivité afin d'envisager toutes les mesures qui permettraient d'abaisser la température ambiante dans les lieux de travail.

Il pourrait s'agir d'aménagements lourds (type « climatisation »), mais également d'équipements individuels (climatiseurs, rafraîchisseurs d'air, ventilateurs-brumisateurs).

Cette étude pourrait également porter sur les deux restaurants administratifs.»

Prépas concours et examens

La [Note aux agents-es n° 043 du 20/08/2018](#) informe que le CNFPT procède actuellement et jusqu'au 1er octobre 2018 au recensement pour les **inscriptions aux préparations aux concours et examens**.

Les concours et examens concernés figurent dans un [tableau récapitulatif](#).

Le [bulletin d'inscription](#) doit parvenir au service Emploi formation insertion au plus tard le **24 septembre 2018**.

Police Municipale / Des demandes complémentaires de l'Intersyndicale

Le **14 août 2018**, suite à la rencontre du **25 juillet 2018** concernant le service de la **Police Municipale**, l'Intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-**UNSA** a formulé des **demandes complémentaires** auprès de l'administration (voir [INFOS DERNIÈRES n° 930 du 30 juillet 2018](#)).

Ces **demandes** portent notamment sur les points suivants :

- **amélioration** du dispositif d'**indemnisation du travail de nuit** proposé,
- **meilleur déroulement de carrière** pour les agents-es, en contrepartie du dispositif d'indemnisation moins favorable (*non-évolutivité en fonction d'avancements d'échelon et de grade*),
- **compensation** à la hausse de l'**indemnisation** pour les **nouveaux entrants** (à compter du **1er janvier 2019**),
- **exclusion** de l'**Indemnité Spéciale de Fonction (I.S.F.)** des modalités de calcul d'**attribution** des **chèques-vacances**.

Délibération-cadre sur le temps de travail Temps de vestiaire

La **délibération cadre** sur le **temps de travail** fixe des **temps d'habillage**, de **déshabillage** et le cas échéant de **douche** compris entre **10 et 20 minutes** maximum par journée travaillée.

Ces temps maximum nous paraissent «**limites**» dans certains cas.

Ainsi, 20 minutes nous paraissent insuffisantes si la journée de travail comporte deux séquences de travail, incluant deux habillages et deux déshabillages-douches.

Par ailleurs, réserver les douches uniquement à des agents-es exerçant des travaux insalubres ou salissants nous apparaît très restrictif.